

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Cosima BLUNTZ, Directrice de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse Capitole,

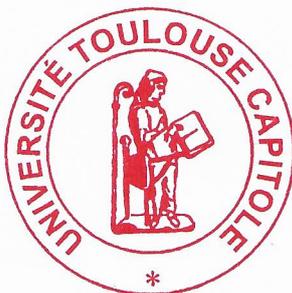
- ✓ les attestations
 - d'inscription tardive pour les étudiants étrangers
 - d'inscription en années antérieures
 - indiquant qu'un étudiant remplit les conditions d'inscription
 - indiquant que l'inscription administrative (IA) est en cours
 - de désinscription
 - de cohérence du cursus en vue d'un maintien de bourse
 - de non réinscription
 - d'assiduité constatée et d'absence de sanction disciplinaire
 - précisant les bornes de l'année universitaire
 - précisant les dates de début et de fin des enseignements
 - précisant les enseignements suivis
 - de convocation aux examens
 - de présence aux examens
 - d'obtention et de délivrance d'un diplôme
- ✓ les conventions de prêt de PC informatique
- ✓ les contrats de césure
- ✓ les fiches de préconisations pour étudiants ESH
- ✓ les convocations FSDIE Social
- ✓ les décisions d'attribution de FSDIE Social
- ✓ les décisions d'exonérations hors délai
- ✓ les remboursements de droits d'inscription
- ✓ les rapports publics Parcoursup
- ✓ les arrêtés de composition des commissions d'admission Parcoursup, MonMaster et eCandidat

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.
Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Cosima BLUNTZ en date du 14 mars 2024.

Fait à Toulouse, le 3 avril 2024

La déléguée,

Cosima BLUNTZ



Le Président,

Hugues KENFACK